

ALGERIE TELECOM SPA

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE MILA

SOUS DIRECTION FONCTIONS SUPPORT

DEPARTEMENT PATRIMOINE ET MOYENS

REF : AT/SDFS/DPM/SMG/135/2023

**A MONSIEUR
LE DIRECTEUR DU BEM DE MILA**

Objet : MISE EN DEMEURE N° 01

Projet : Suivi réalisation du siège de la direction Opérationnelle de Télécoms + Agence Commerciale - DOT DE MILA

Convention: N° 17/SDFS/DPM/SMG/DO MILA/2018.

Suite à la mission du suivi du projet **Réalisation du Siège de la direction Opérationnelle + Agence Commerciale - DOT DE MILA** ; confiée dans le cadre de la convention **N° 17/SDFS/DPM/DO MILA/2018**.

Suite à la réunion du travail préparatoire pour la relance du projet en question qui a eu lieu le 06/07/2023 et à laquelle votre représentant a assistée.

Vu la recommandation du CTC, relative à la révision de la note de calcul du mur de soutènement dont l'étude a été validée, par vos services.

Vu l'écrit qui vous a été adressé en date du 12/07/2023.

Vu la lettre de rappel qui vous a été transmise concernant la même réserve en date 18/07/2023.

Vu la lettre du dernier rappel qui vous a été adressée pour la levée de la réserve en question.

Vu la correspondance qui nous est parvenue de l'entreprise, Groupement de Solidarité LEMEURS chargé de réalisation du projet, dans laquelle il signale l'arrêt des travaux des aménagements extérieurs à cause de la non prise en charge des réserves du CTC évoquée et l'absence des plans de drainage des murs de soutènement.

Vu l'absence presque totale de votre équipe du suivi dont les noms nous ont été communiqués depuis le démarrage du projet.

Vu l'absence totale des rapports hebdomadaires du suivi du projet et qui doivent être transmis aux maitre de l'ouvrage conformément à l'article 05 de la convention du suivi et rappelé dans le PV de la réunion de l'ouverture du projet du 06/07/2023.

Pour toutes ces raisons, nous avons le regret de vous mettre en demeure afin de remédier à toutes ces insuffisances dans un délai de huit jours et exécuter votre mission de suivi dans les règles de l'art conformément aux clauses contractuelles.



2023 جويلية 30
ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des
Télécoms de Mila
Adel RACHID